

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	54 (1983)
<b>Heft:</b>	5: Les collectivités locales et les défis industriels
<b>Rubrik:</b>	[Impressum]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui mettrait à disposition du capital à risques élevés. Mais une telle institution devrait, comme toute autre banque, se couvrir aux conditions du marché et ne pourrait en principe offrir des financements à meilleur compte.

Une autre possibilité consisterait en la création d'une centrale d'émission pour petites et moyennes entreprises visant deux buts : le premier étant de permettre aux entrepreneurs de se procurer par voie d'emprunts des capitaux à long terme pour les investissements, et le deuxième, d'encourager des innovations, puisqu'un tel financement ne repose pas nécessairement sur des critères commerciaux.

On cite également souvent une meilleure utilisation des cautionnements. Les coopératives de cautionnement pour artisans et commerçants sont des organisations mutuelles dans le domaine des arts et métiers. Leur tâche principale réside en l'octroi de cautionnements pour permettre à des artisans ou à des

commerçants, qui ne sont pas en mesure de fournir des sécurités suffisantes aux banques, de demander des crédits. Outre l'activité des coopératives régionales de cautionnement pour artisans et commerçants, la Coopérative suisse de cautionnement fournit des prêts à des entreprises indépendantes.

La Société suisse de crédit hôtelier accorde également des prêts et des cautionnements pour favoriser les hôtels et lieux de cure. Il existe en outre différentes branches économiques et différentes associations qui ont fondé des institutions spéciales de financement et de cautionnement.

Il est satisfaisant de constater que des institutions de financement spéciaux se créent là où un réel besoin existe. Encore faut-il qu'en plus de ces conditions-cadres on favorise également la volonté de produire, ceci à tous les échelons.

*Germain HENNET,  
économiste*

#### **Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

#### **ORGANES DE L'ADIJ – Direction**

Président : Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Rédacteur responsable :  
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

Secrétaire général :  
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel : Fr. 35.—

Prix du numéro : Fr. 5.—

Caisse : CCP 25-2086